

ED 544 : INTER-MED

AVIS DE PRESENTATION DE TRAVAUX EN VUE DE L'OBTENTION DU DOCTORAT

Monsieur **LUDOVIC HOUËSSÈ** soutiendra sa thèse le **11 octobre 2024 à 14h00** à **Université de Perpignan Via Domitia, 52 Avenue Paul Alduy, 66100 Perpignan**, salle de réunion du conseil de la BU, un doctorat de l'Université de Perpignan Via Domitia, spécialité **Droit public**.

TITRE DE LA THESE : Le droit à l'éducation au coeur de la construction de l'État de droit en Afrique. Quelles perspectives pour le développement des États d'Afrique francophone ?

RESUME : Le droit à l'éducation consacré par : l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la convention internationale des droits de l'enfant, la charte africaine des droits et bien-être de l'enfant et bien d'autres instruments juridiques internationaux, peine encore à connaître une réelle application. Malgré toutes les garanties possibles, sans oublier les efforts que ne cessent de déployer les Nations Unies, à travers l'UNESCO et L'UNICEF, le droit à l'éducation n'est toujours pas une réalité absolue sur l'ensemble de la planète. Ainsi, l'effectivité de ce droit demeure en Afrique francophone confrontée dans le temps par des événements ou situations qui contrarient toute l'expression de son essence. Plusieurs raisons allant des facteurs politico-économiques aux pesanteurs socioculturelles expliquent une telle situation. Cependant, en l'an 2000, les Nations Unies s'étaient fixées comme préoccupation, à travers les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) de parvenir à rendre effective l'éducation primaire universelle. En effet, la prise en compte des intérêts vitaux de l'être humain, en d'autres termes la défense des droits de l'homme se révèle, être la voie royale pour le développement. Au nombre de ces droits figurent en bonne place le droit à l'éducation et la formation des citoyens, indispensable pour la construction et la promotion de l'État de droit démocratique. Autrement dit, la construction de l'État de droit à travers des prérogatives accordées à l'éducation serait une condition sine qua non pour le processus de développement de l'Afrique francophone. La présente thèse a donc pour objectif d'analyser les relations étroites qui existent entre le développement, l'État de droit et le droit à l'éducation tout en s'intéressant aux causes internes et exogènes. Notre étude aura donc le mérite de démontrer que dans un contexte de construction de l'État de droit en Afrique francophone, le droit à l'éducation qui, jusqu'à présent manque d'effectivité absolue devrait être appréhendé comme étant un préalable pour le développement.

Directeur de thèse :

Christophe EUZET, Centre de recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée - Université de Perpignan Via Domitia

Laboratoire où la thèse a été préparée : Centre de recherche sur les Sociétés et Environnements en Méditerranée

Le jury sera composé de :

- M. André CABANIS , Professeur émérite, Université de Toulouse 1 Capitole (**Rapporteur**)
- M. Martin YELKOUNI , Professeur, Institut d'Appui au Développement, Bron, Lyon (**Rapporteur**)
- M. Christophe EUZET, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia (**Directeur de thèse**)
- M. Didier BAISET, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)
- M. Christophe JUHEL, Professeur, Université de Perpignan Via Domitia (**Examineur**)